

1 jour, 1 métier

Médecin du travail et Infirmier en santé au travail

PAROLES ENTENDUES

Ils vont donner des éléments médicaux à ma collectivité

Ils sont toujours du côté des agents ou de l'employeur

Quand le médecin émet une préconisation, mon employeur est obligé de tout faire exactement comme c'est écrit

"Vous pouvez me prescrire des séances de kiné, un arrêt de travail, des médicaments ?"



L'infirmier ne sert à rien, car il a moins de compétence qu'un médecin

PAROLES DE MÉDECIN OU D'INFIRMIER

Nous sommes soumis au secret médical et au secret professionnel. Nous ne divulguons jamais d'information médicale. Nous sommes neutre.

La prévention est notre mission principale, et grâce à notre écoute et notre connaissance de la FPT, certaines situations peuvent être prises à temps et éviter d'être dégradées, en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire : psychologue du travail, assistante sociale, ergonomiste, ingénieur de prévention.

Notre terrain d'action est celui de la prévention en collectivité, afin que le travail n'altère pas la santé et non celui des soins.

Nous ne dispensons pas de soins.

TOUT UN PANEL D'ACTIONS À VOTRE DISPOSITION AU SEIN DE LA DSCT

Rôle de conseil et d'écoute afin de préserver la santé des agents

Visites de locaux et étude de poste, en collaboration avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire

Compétents pour aborder des questions de prévention diverses: pénibilité, hygiène, addictions, risques psychosociaux, adaptation des postes, organisation du travail

Orientation vers Assistante sociale et Psychologue du travail et des organisations du CDG 64



Participation aux CHSCT et aux Cellules santé